

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

N°2025-11-13/24

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du jeudi 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée ayant donné pouvoir : Mélanie LECOURT.

Délégués excusés :

Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Mélanie LECOURT, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Monsieur POCHAT-BARON Pascal est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : MOBILITES ALTERNATIVES – AUTOPARTAGE –
ACQUISITION ET MISE A DISPOSITION DE VEHICULES**

Vu :

N°2025-11-13/24

- Les status d'AOM de Proximiti,
- Le partenariat entre Proximiti et l'opérateur d'autopartage Citiz (Cf délibération du 8 juillet 2025),
- La gestion du service d'autopartage assurée par le Pôle Métropolitain du Grand Genève (PMGF) jusqu'au 1er juillet 2025 avant son changement statutaire,
- La volonté de Proximiti de renforcer son implication dans la gestion directe du service d'autopartage sur son territoire,
-

Considérant d'une part :

- Que deux véhicules actuellement utilisés pour l'autopartage sont la propriété du PMGF
- Que le Conseiller des Décideurs Locaux a transmis le 23 juin dernier une procédure de transmission qui s'avère longue et complexe passant par des délibérations concomitantes EPCI/PMGF puis des délibérations SM4CC/EPCI, un PV global, le tout avec des mouvements de fonds à chaque étape.

Considérant d'autre part :

- Que les boîtiers Citiz (permettant l'ouverture des portes des véhicules) vendus il y a encore peu aux collectivités en investissement ont été démontés et éliminés par Citiz en avril 2024 pour être remplacés par des systèmes plus légers et plus connectés (utilisant la puissance des smartphones), systèmes aujourd'hui loués par Citiz (à hauteur de 60€ par mois par véhicule) et non plus vendus.
- Que les 4 boîtiers achetés par le PMGF en 2022 pour notre territoire n'existent donc plus a priori et ont donc dû être sortis de l'actif du PMGF.

Considérant enfin :


- Que le Président de Proximiti a discuté avec le PMGF de l'acquisition des 2 véhicules actuellement utilisés pour l'autopartage et qu'aucun accord n'a été trouvé entre le PMGF et le SM4CC,
- Que le SM4CC renonce donc à l'acquisition du matériel PMGF et souhaite procéder à l'achat direct de deux nouveaux véhicules.

Sur ces bases, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (13 voix pour) :

- **Autorise** le Président à procéder à l'achat direct de deux nouveaux véhicules suite à la consultation menée ces dernières semaines, à signer tous les documents et pièces afférents à cette opération, notamment les bons de commande.
- **Autorise** le Président à les mettre à disposition de son partenaire Citiz dans le cadre de sa politique d'autopartage
- **Acte** que les dépenses afférentes à ces acquisitions sont inscrites au budget de Proximiti sur l'exercice (Cf DM1 du 8 juillet 2025).

D.G.S.

Fait à Bonneville, le 13 novembre 2025

Le Président,	Le Secrétaire de séance,
Stéphane VALLI  Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	Pascal POCHAT-BARON 